

### **Landes sèches européennes (4030) - 43,45 ha**

Sous l'intitulé de « landes sèches européennes », l'habitat englobe l'ensemble des **landes fraîches à sèches** développées sur **sols siliceux** sous climats atlantiques à subatlantiques depuis l'étage planitiaire jusqu'à l'étage montagnard. Les landes sèches européennes correspondent à des **végétations ligneuses basses** (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophytes de la famille des **Éricacées et des Fabacées**. **Bruyères, callune, myrtilles, airelles, genêts, ajoncs** contribuent pour l'essentiel aux couleurs et aux structures de ces landes.



Figure 1 : Landes sèches européennes (Clichés JP Ferrand)

Les espèces sont adaptées aux **conditions écologiques sévères** : **sols acides maigres, sécheresse** au moins une partie de l'année. Mis à part le cas des falaises littorales et de quelques situations intérieures particulières (corniches, vires rocheuses), les **landes sont secondaires et d'origine habituellement anthropique**. Par le passé, elles ont fait l'objet d'exploitations extensives variées (fauche, pâturage) et de quelques utilisations locales (litière, fourrage, balais). L'intensité et la fréquence de ces perturbations anthropiques ont des conséquences importantes à la fois sur la physionomie et la flore des landes.

Sur les 18 habitats élémentaires identifiés au sein de l'habitat générique, trois sont présents dans l'aire d'étude :

4030-2 : Landes atlantiques littorales sur sol assez profond

4030-3 : Landes atlantiques littorales sur sol squelettique

4030-5 : Landes hyperatlantiques subsèches

### **Landes atlantiques littorales sur sol assez profond (4030-2)**

Cet habitat se situe en général sur les **pentades des falaises maritimes** et sur les **bordures des plateaux exposés aux vents** avec une exposition forte aux **embruns** et aux vents marins et un faible déficit hydrique estival possible. Le substrat est acide, graveleux granitique plus ou moins organique, assez profond de type podzolique (voire ranker de colluvions), non fortement désaturé en cations par suite des apports des embruns avec humus de type moder.

La diversité typologique est fonction essentiellement du positionnement de l'habitat dans la séquence zonale des falaises et des variations de la topographie littorale, secondairement des qualités édaphiques. Sur le site il s'agit de landes littorales rases à très rases fortement anémomorphosées (aspect en coussinet sculptée par le vent) à **bruyère cendrée et ajonc d'Europe maritime**, occupant les pentes des falaises généralement **entre les pelouses aérohalines et les rebords de plateaux**, en situations ventilées, mais pas nécessairement les plus ensoleillées. La physionomie est dominée par quelques espèces : genêt à balais maritime *Cytisus scoparius subsp. maritimus*, ajonc d'Europe maritime *Ulex europaeus f. maritimus*, bruyère cendrée *Erica cinerea*, callune vulgaire *Calluna vulgaris*.

Suivant le gradient de distance aux contraintes écologiques, on peut distinguer les variations suivantes :

- sous-association à armérie maritime, plus aérohaline au contact des pelouses littorales
- sous-association à brachypode penné, sous influence des légers placages de sable calcaire ;
- sous-association à bruyère ciliée, des substrats plus humides.

L'habitat est présent essentiellement le long du littoral de Ploemeur, sur les promontoires rocheux et à l'arrière de ceux-ci.

La **dynamique de la végétation est quasiment nulle** car cette végétation primaire à subprimaire est spécialisée, permanente et soumise à de fortes contraintes du milieu (vents, embruns, sols). Cependant, une **légère dynamique vers les fourrés littoraux** à ajoncs et prunelliers est possible en situation quelque peu protégée ou sur substrat bouleversé. Les **pins maritimes** introduits peuvent éventuellement s'implanter dans la lande en prenant des aspects très anémomorphosés.

Les menaces relevées sur le site sont la **destruction par piétinement** et par les **travaux de nettoyage suite aux marées noires**. Il est préconisé de préserver les formes optimales de bonne densité, mais aussi l'ensemble des variations floristico-édaphique et topographique. La gestion consiste à **éviter toute intervention** sauf pour éliminer les arbustes intrus, **limiter les pénétrations touristiques** en organisant la fréquentation du public (barrières, clôtures, cordons non débroussaillés), **mettre en place des supports de communication et protéger des incendies**. Dans les sites les plus abrités, un **rajeunissement périodique** de la lande peut être envisagé par intervention mécanique pour éviter la colonisation par les fourrés.



#### 4030-3 : Landes atlantiques littorales sur sol squelettique

Cet habitat décliné se positionne en général sur les plateaux, **au-delà des rebords de falaises**, ou sur les **pententes ensoleillées**, voire moins éclairées mais alors sur **sol plus squelettique** avec une exposition forte aux **vents marins**, plus ou moins chargé d'**embruns**, déficit hydrique estival possible. Le substrat est acide, granitique ou gréseux, superficiel et squelettique, de type « ranker podzol », mais non totalement désaturé en cations en raison des embruns. Il s'agit de **landes rases**, parfois très rases et ouvertes, **toujours fortement anémomorphosées**, dominées par les chaméphytes, prenant souvent un aspect très typique en **gradin linéaire ou en coussinet**. Les espèces halophiles de l'étage aérohalin peuvent se retrouver dans l'habitat mais en moindre proportion que dans les landes littorales sur sol assez profond. La physionomie générale dominée par quelques espèces : callune vulgaire *Calluna vulgaris*, ajonc de Le Gall prostré *Ulex gallii f. humilis*, bruyère cendrée *Erica cinerea*, bruyère ciliée *E. ciliaris*.

L'habitat est présent essentiellement le long du littoral de Ploemeur, sur les promontoires rocheux et à l'arrière de ceux-ci.

La **dynamique** de la végétation est quasiment nulle, végétation primaire à subprimaire, spécialisée, permanente soumise à de **fortes contraintes du milieu (vents, embruns, sols)**. Une légère dynamique vers les fourrés littoraux à ajonc et prunellier est possible en situation quelque peu protégée ou sur substrat bouleversé (tranchées, bords de routes...). Le **pin maritime** introduit peut se montrer redoutable par un développement couvrant bas et anémomorphosé asphyxiant l'habitat. Les **incendies** enclenchent une **dynamique cyclique de reconstruction** mettant en jeu des communautés de thérophytes ou de dalles rocheuses à sedum au sein de la lande à ajonc de Le Gall prostré et bruyère cendrée.

Il est préconisé de maintenir **les diverses sous-associations et sous-habitats** qui constituent une expression complète de la biodiversité de l'habitat en préservant les formes optimales de bonne densité, mais aussi les formes pionnières, ouvertes et l'ensemble des séquences de variations floristico-édaphique et topographique. **L'évolution est spontanément nulle ou extrêmement lente**, sauf en situation semi-protégée ou sur site altéré. Ces landes peuvent être **menacées par un envahissement naturel** ou une plantation de **pin maritime**. Il a souvent été **détruit par piétinement et stationnement de véhicules** mettant la roche à nu. La destruction par **incendie** est également possible. Il est recommandé la **non-intervention** sur les landes les plus stables en bordure de littoral sauf pour **éliminer les pins, limiter les pénétrations touristiques et protéger des incendies**. Dans les sites les plus abrités, il peut être envisagé un rajeunissement périodique de la lande par intervention mécanique pour éviter la colonisation par des fourrés.

### *Landes hyperatlantiques subsèches (4030-5)*

Ces landes rases à moyennes, établies sur **des sols oligotrophes** surtout liés au déficit de phosphore assimilable, sont très ouvertes sur les affleurements rocheux et plus denses et fermées sur les croupes ou les pentes des collines. Elles sont **dépendantes d'un climat hyperocéanique** et présentent une **diversité** typologique en rapport avec **l'exposition aux vents dominants et donc à l'humidité de l'air ainsi qu'aux modes de gestion historique de ces landes secondaires**. Dans l'aire d'étude se trouve le **type le plus courant**, la lande à ajonc de Le Gall et bruyère cendrée (*Ulex gallii-Ericetum cinereae*), plus tolérante à la dessiccation et souvent **liée aux usages de fauche, étrépage, ou écobuage**. La callune vulgaire apparaît dans les stades de vieillissement ou de faible perturbation. Les formes dégradées par le piétinement ou les feux renferment plus de plantes herbacées des pelouses acidiphiles atlantiques.

Cet habitat est présent essentiellement le long du littoral de Ploemeur, sur les promontoires rocheux et à l'arrière de ceux-ci.

Ces landes sont à conserver à l'identique sur les crêtes rocheuses exposées au Sud car **les contraintes** thermiques et la faible épaisseur du sol **limitent l'expression des espèces les plus compétitives** telles l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) ou le prunellier.

Lorsque le **sol est plus épais**, la réserve en eau permet l'expression de **fouffrés préforestiers** et parfois l'extension de la fougère aigle. Des interventions de gestion peuvent alors éviter le boisement naturel ou induit.

L'effet du **piétinement** conduit à une **régression des lichens et des mousses** et à une ouverture propice aux espèces des pelouses acidiphiles de l'*Agrostion curtisii* ou des dalles rocheuses du *Sedion anglici*. **Si le piétinement est localisé, c'est aussi un facteur de la biodiversité**. Si le piétinement est trop intense (voire circulation automobile), il entraîne une altération du milieu et un fort risque d'érosion, notamment au niveau des "points de vue" et des secteurs touristiques.

Les objectifs de gestion seront orientés vers le maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés (5 à 15 ans). Ces objectifs devront cependant être intégrés dans la gestion globale des territoires pastoraux où un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition. Une maîtrise de l'extension de la fougère aigle peut être envisagée ainsi que la restriction de l'accès à la lande dans certains cas (pose de clôtures...).